AVIS DIVERS

AIROX

Société anonyme au capital de 10 000 000 €.
Siège social : Z.I. de l'Échangeur, rue du 18 juin 1940, 64000 Pau.
387 660 509 R.C.S. Pau.

DROITS DE VOTE

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-8 du nouveau Code de commerce et du décret nº 89-888 du 14 décembre 1989, la société informe ses actionnaires que le nombre d'actions et de droits de vote existant au 5 avril 2005, date de l'assemblée générale mixte est de :
— Actions : 5 000 000 ;
— Votes : 7 852 111.

97097

IMV TECHNOLOGIES

Société anonyme au capital de 4 938 285,50 €.
Siège social : 10, rue Georges Clémenceau, 61300 L'Aigle.
352 600 209 R.C.S. Alençon.

AVIS D'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D'ACTIONS

L'assemblée générale extraordinaire de la société IMV Technologies en date du 13 septembre 2005 a, par approbation de ses deux premières résolutions, autorisé le conseil d'administration de la société à procéder à une réduction du capital social de cette dernière d'un montant nominal maximum de 1 830 000 € par voie de rachat d'un nombre maximum de 600 000 de ses propres actions en vue de leur annulation.

Le prix proposé est de 23,00 € par action : chaque action ayant une valeur nominale de 3,05 €. L'offre de rachat prend la forme d'une offre publique de rachat réalisée conformément à l'article L. 225-207 du Code de commerce.

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 septembre 2005 ayant été déposé au greffe du tribunal de commerce d'Alençon le 14 septembre 2005 et le délai d'opposition courant à compter de cette date pour une période de vingt jours, les créanciers ont jusqu'au 4 octobre 2005 inclus pour former opposition à la réduction de capital.

Dans sa deuxième résolution, l'assemblée générale a conféré tous pouvoirs au conseil d'administration aux fins notamment de réaliser la réduction de capital autorisée par la résolution précédente, en fixer les modalités, et en cas d'opposition des créanciers, décider ou non ladite réduction de capital et, le cas échéant, exécuter toute décision judiciaire ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement des créances.

Euridi, IDI et M. Jean-Gérard Saint-Ramon ont d'ores et fait part de leur engagement d'apporter respectivement 197 240, 154 119 et 124 505 actions IMV Technologies à l'offre.

La société n'a pas l'intention d'apporter les titres qu'elle détient en autocontrôle.

L'offre publique de rachat sera ouverte le 15 septembre 2005 et se terminera le 5 octobre 2005.

Les actionnaires de IMV Technologies souhaitant venir à la présente offre devront remettre leurs instructions à l'intermédiaire financier chez qui leurs actions sont inscrites en compte, suivant le modèle tenu à leur disposition par cet intermédiaire, ou au Crédit agricole Indosuez, teneur du service titres de la société.

Les actions IMV Technologies inscrites au nominatif pur devront être converties au nominatif administré pour être apportées à l'offre, à moins que leur titulaire n'ait demandé au préalable la conversion au porteur, auquel cas ces actions perdront les avantages attachés à la forme nominative. En conséquence, pour répondre à l'offre, les détenteurs d'actions inscrites au nominatif pur devront demander à IMV Technologies, dans les meilleurs délais, la conversion de leurs actions au nominatif administré. Les actions présentées à l'offre doivent être libres de tout gage, nantissement, ou restriction de quelque nature que ce soit.

Les demandes de rachat présentées en réponse de l'offre pourront être révoquées à tout moment jusqu'au dernier jour de l'offre.

Si les actions présentées à l'offre excèdent le nombre d'actions visées par l'offre, les demandes de rachat feront l'objet d'une réduction proportionnelle au nombre d'actions détenues par les actionnaires vendeurs. Lors de leur demande de rachat, les actionnaires devront faire bloquer les actions non présentées au rachat, et dont ils auront déclaré être propriétaire, sur leur compte tenu par des intermédiaires financiers, jusqu'à la publication du résultat de l'opération, ces dernières étant, le cas échéant, prises en compte pour le calcul de la réduction des demandes de rachat.

Le paiement du prix, versement de 23 € par action, sera effectué dès que le conseil d'administration de la société aura constaté la réduction de capital social et l'annulation des actions rachetées. La décision du conseil d'administration constatant la réduction de capital est provisoirement fixée au 17 octobre 2005.

Les actions rachetées seront annulées par la société dans les conditions et délais prévus par l'article 185 du décret du 23 mars 1967, et ne conféreront plus aucun droit social, notamment, elles n'auront plus aucun droit aux dividendes ou acomptes sur dividendes.

Rothschild & Cie Banque est l'établissement présentateur de l'offre publique de rachat portant sur les actions IMV Technologies. La centralisation de l'opération est assurée par Euronext Paris S.A.

La présente offre a fait l'objet d'un avis de dépôt de l'Autorité des marchés financiers nº 205C1272 en date du 18 juillet 2005, d'un avis de recevabilité nº 205C1325 en date du 26 juillet 2005. Un avis d'ouverture sera publié par l'Autorité des marchés financiers après publication, par la société, d'un communiqué de presse, décrit ci-dessous, relatif à la levée de la condition suspensive attachée au visa de l'Autorité des marchés financiers sur la note d'information et un avis de calendrier sera publié par Euronext Paris S.A. le même jour.

L'offre a fait l'objet d'une note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 05-677 le 8 septembre 2005, sous la condition suspensive de la publication par IMV Technologies d'un communiqué de presse indiquant que les deux premières résolutions relatives à la réduction de capital par voie d'offre publique de rachat d'actions ont été valablement adoptées par l'assemblée générale extraordinaire du 13 septembre 2005. La note d'information a été publiée dans le journal Les Echos le 12 septembre 2005. La note d'information est mise à la disposition des actionnaires de la société au siège social et peut être demandée sans frais auprès de la société et de transaction R, groupe Rothschild & Cie Banque, 17, avenue Matignon, 75008 Paris. La note d'information est également disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org). Le communiqué de presse relatif à la levée de la condition suspensive susvisée a été publié dans le journal La Tribune le 14 septembre 2005.

Le conseil d'administration.

97083

MEMSCAP

Société anonyme au capital de 7 676 837,85 €.
Siège social : Le Parc Technologique des Fontaines, 38190 Bernin.
414 565 341 R.C.S. Grenoble.

DROITS DE VOTE

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-8 du Code de commerce, la société informe ses actionnaires, qu'à l'issue du 19 juillet 2005, date du franchissement de seuil suite à la création de 10 546 119 actions provenant d'exercice de bons de souscription d'actions, le capital se composait de 164 082 876 actions en circulation et représentait un nombre total de droits de vote existants de 186 762 014.

97013

PERNOD RICARD

Société anonyme au capital de 283 227 302,60 €.
Siège social : 12, place des Etats-Unis, 75116 Paris.
582 041 943 R.C.S. Paris.

DROITS DE VOTE

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-8 du Code de commerce, la société informe ses actionnaires que suite à l'augmentation de capital du 31 août 2005, provenant de la conversion des océanes 2,50 % 2008 en actions Pernod Ricard, le capital se composait de 91 363 646 actions et représentait un nombre total de droits de vote existant de 104 881 212.

97012

ROCAMAT

Société anonyme au capital de 13 000 000,00 €.
Siège social : 58, quai de la Marine, 93450 L'Ile-Saint-Denis.
572 086 577 R.C.S. Bobigny.

DROITS DE VOTE

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-8 du Code du commerce, il est précisé que le nombre total des droits de vote se trouve ramené à 6 158 057, depuis le 31 août 2005, soit une diminution de 8,92 % par rapport au nombre des droits de vote existants au 30 juin 2005 date de la dernière déclaration.

97068